



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre et qualité des navires de la Marine Nationale

Question écrite n° 42907

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur le nombre et la qualité des navires de la Marine Nationale. En effet, selon les informations délivrées par les médias, les Frégates FDI vendues à la Grèce devraient être mieux équipées que celles dont disposera la Marine Nationale. Ainsi, il apparaît qu'outre le canon de 76 mm/62 calibres STRALES / DART d'OTO Melara en remplacement de la précédente version (76 mm/62 calibres Super Rapido 76 mm), les deux canons téléopérés de 20 mm, les deux lanceurs quadruples de missiles antinavire Exocet MM40 block 3C et le radar Seafire 500 de Thales, communs aux frégates FDI françaises et FD HN grecques, les Frégates grecques seront en plus équipées de quatre systèmes de silos verticaux Sylver A50 pour 32 missiles Aster 30 B1 (au lieu de 2 silos et 16 missiles), de 2 lance-torpilles triples pour MU90 (au lieu de lance-torpilles doubles), d'un système anti-aérien RAM de 24 missiles à courte portée, ainsi que des systèmes de leurres anti-missiles et anti-torpilles et des brouilleurs dont les frégates françaises seront dépourvues à leur livraison. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel et du risque accru de retour des conflits de haute intensité, il demande au Gouvernement s'il entend dès à présent porter le standard des frégates FDI de la Marine Nationale au même niveau que celles livrées à la Grèce (comme cela était d'ailleurs prévu lors des négociations franco-grecques) en installant directement 4 VLS à 32 missiles ASTER 30 B1 (soit 4 x SYLVER A50 ou 2 x SYLVER A50 + 2 x SYLVER A70), 2 VLS à 16 missiles VL Mica NG (soit 1 SYLVER A-35 ou 1 SADRAL) et les leurres et brouilleurs. Enfin, compte tenu de la rapidité du réarmement naval de la zone indo-pacifique dans laquelle la France dispose de vastes territoires ultra-marins où vivent 1,6 million des concitoyens, il lui demande si le Gouvernement entend accélérer la cadence de livraison des 5 frégates FDI commandées pour la Marine Nationale et augmenter la commande à au moins 8 bâtiments, comme en a manifesté le souhait le Chef d'Etat-Major de la Marine, ou bien moderniser la totalité des 5 FLF de classe La Fayette au même standard, au lieu des 3 prévues en leur ajoutant au passage leurs 12 lanceurs verticaux initialement prévus.

Texte de la réponse

L'ambition opérationnelle portée par la loi de programmation militaire est issue de la revue stratégique de 2017 et de son actualisation en 2021. Les intérêts français en Indopacifique et le réarmement naval font partie des points qui ont été analysés dans ces travaux. C'est le programme des frégates de défense et d'intervention (FDI) qui permettra de garantir à l'horizon 2030 le format cible de 15 frégates de premier rang fixé dans ce cadre. Les FDI sont des frégates de combat polyvalentes, capables de contribuer à l'ensemble des fonctions stratégiques, y compris les opérations de coercition, et aptes à faire face à l'évolutivité des crises. Elles disposeront des attributs fondamentaux des frégates de premier rang : aptitude à durer en haute mer et à mettre en œuvre un hélicoptère de combat, capacité à opérer en espace contesté et faire face à des menaces du haut du spectre, survivabilité et interopérabilité. La configuration et l'armement des FDI grecques diffèrent de ceux retenus pour la Marine nationale. Les choix de la Marine hellénique découlent de leur analyse capacitaire, des missions et de la place de ces frégates dans leur ordre de bataille. Pour la Marine nationale, les FDI venant compléter les unités de combat plus puissantes que sont les frégates de défense aérienne (FDA) et les frégates multi-missions

(FREMM), elles n'ont pas la nécessité de disposer de capteurs ainsi que de moyens d'actions aussi puissants. Leur configuration constitue un compromis cohérent pour des unités de premier rang qui offriront un saut capacitaire avantageux par rapport aux frégates légères furtives. Si le choix de la Marine hellénique ne remet pas en cause la configuration retenue pour les FDI françaises, le programme français s'inscrit dans une logique d'évolution en standards. Ces unités disposeront nativement d'une marge d'évolution pour s'adapter aux changements à venir du contexte opérationnel. Le calendrier de livraisons des cinq FDI est un point d'attention pour rallier le format cible des bâtiments de premier rang en 2030. C'est pour cette raison que trois des cinq frégates légères furtives (FLF) sont en cours de modernisation à un rythme cohérent avec les livraisons des FDI. Ces améliorations correspondent au juste besoin pour soutenir le format à 15 frégates de premier rang, tandis que les deux dernières FLF soutiendront la flotte des patrouilleurs de haute mer, elle aussi en cours de rénovation. Ainsi, la perspective d'un export de FDI vers la Marine hellénique ne remet pas en cause l'objectif fixé par l'ambition opérationnelle 2030.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42907

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8636

Réponse publiée au JO le : [15 mars 2022](#), page 1706